



Aide médicale à mourir (AMM)

Procédure pour professionnel compétent ⁽¹⁾ en vue d'une évaluation au PRAG (programme ambulatoire de gériatrie)



⁽¹⁾ professionnel compétent au sens de la Loi : médecin ou infirmière praticienne spécialisée (IPS)

Professionnel concerné	Dans le contexte d'une demande d'aide médicale à mourir (AMM) contemporaine d'un usager, auprès d'un professionnel de la santé, seul un professionnel compétent <u>évaluateur</u> ou <u>prestataire</u> peut demander une consultation médicale au PRAG pour une expertise gériatrique d'un usager.ère âgé(e) de 65 ans et plus, pour les questions qui relèvent du mandat du PRAG. Cela sous-entend que l'usager a donc déjà signé le formulaire de <u>demande d'AMM</u> et qu'il a été transmis au <u>Guichet AMM</u> du CISSS de Laval.
Motifs	Les motifs de référence en lien avec l'AMM en clinique de gériatrie peuvent avoir pour but : <ul style="list-style-type: none">• de préciser le diagnostic cognitif• d'évaluer l'aptitude à consentir au soin de l'AMM lorsque cette évaluation est complexe en raison de la nature des troubles cognitifs• d'établir le niveau de déclin des capacités en lien avec une maladie cognitive
Compléter la requête du PRAG	Afin de rendre le processus optimal, en plus du formulaire du PRAG, la demande devrait comprendre les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Le rôle du référent dans le processus de l'AMM<ul style="list-style-type: none">○ Évaluateur ou○ Prestataire de l'AMM• Les coordonnées du référent• Un <u>motif</u> de référence précis• La note médicale en lien avec la consultation pour l'AMM
Acheminer la requête au PRAG	La demande au PRAG se fait sur les formulaires déjà approuvés : <ul style="list-style-type: none">• de préférence le formulaire du PRAG <u>demande de consultation</u> en l'acheminant par télécopieur au 450 967-1803• ou avec le <u>formulaire CRV</u> (centrale de rendez-vous) de la gériatrie
Responsabilité du PRAG	Le médecin du PRAG n'a pas à se prononcer sur l'admissibilité à l'AMM de l'usager. Seuls les professionnels compétents assignés au dossier à titre d'évaluateur ou de prestataire de l'AMM ont la responsabilité de le faire.

Triage au PRAG

- Si la demande formulée dans un contexte d'AMM provient d'un professionnel qui **n'a pas** le rôle d'évaluateur, la demande est refusée.
 - Le référent sera dirigé vers le GIS de Laval (groupe interdisciplinaire de soutien à l'AMM) pour toute question en lien avec le processus de l'AMM par courriel au centre.ethique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca ou au 450 668-1010 poste 24228 (option 1).
- Lorsque la demande provient d'un professionnel compétent évaluateur :
 - L'ASI du PRAG, au besoin, communique avec le référent pour clarifier le motif de la demande et son degré d'urgence.
 - Lorsque la demande est incomplète, l'ASI demande au référent d'envoyer les documents manquants : les notes médicales du professionnel compétent ou toute autre note pertinente.
 - Le médecin du PRAG, au besoin, pourrait décider de contacter le référent.
 - Un rendez-vous est ensuite fixé entre le médecin du PRAG et l'utilisateur.

Évaluation du PRAG

Un ou plusieurs rendez-vous pourraient être nécessaires pour répondre au motif de référence.

Post-évaluation du PRAG

La note de consultation médicale de la gériatrie sera automatiquement acheminée au référent et au GIS en vertu de la LSSS, [article 19](#) (point 14^o) concernant les soins de fin de vie, et l'utilisateur en sera informé.

Ces documents seront aussi acheminés, avec le consentement de l'utilisateur si requis, au médecin de famille s'il n'est pas le référent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Section PRAG sur le portail (intranet) : [Programme régional ambulatoire de gériatrie \(PRAG\): CISSS Laval \(rtss.qc.ca\)](#)
- ✓ Section PRAG sur le site Web *LavalEnSante.com* : [Gériatrie - PRAG: CISSS de Laval \(lavalensante.com\)](#)

COORDONNÉES DU GUICHET AMM

- ✓ **Courriel** : centre.ethique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca
- ✓ **Téléphone** : 450 668-1010 poste 24228 (option 1)
- ✓ **Télécopieur** : 450 975-5007